



## COMMUNIQUE DE PRESSE DU BCNUDH SUR LES PRINCIPALES TENDANCES DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME DE JANVIER 2023

*Dans le cadre de son mandat, le Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme (BCNUDH) en République démocratique du Congo assure un suivi étroit de la situation des droits de l'homme et procède à des analyses des tendances y relatives dans le pays. Ces tendances sont régulièrement partagées avec les autorités afin qu'elles prennent les actions nécessaires, y compris traduire en justice les auteurs présumés des violations des droits de l'homme documentées.*

1. Au cours du mois de janvier 2023, le BCNUDH a documenté 454 violations et atteintes aux droits de l'homme sur tout le territoire de la République démocratique du Congo, soit une hausse de 14% par rapport au mois de décembre 2022 (390 violations). Cette augmentation est due à la persistance du conflit dans les territoires de Beni, de Masisi et de Rutshuru ainsi que des attaques persistantes des groupes armés Zaïre et Coopérative de développement du Congo (CODECO) dans la province de l'Ituri.
2. Les agents de l'Etat ont été responsables de 176 violations, soit 39% des violations documentées en janvier 2023. Ce chiffre représente une hausse de 32% par rapport au mois de décembre 2022 (133 violations). Les membres des groupes armés ont quant à eux été responsables de 278 atteintes aux droits de l'homme, soit 61% du nombre total de violations documentées durant le mois de janvier 2023.
3. En janvier 2023, le BCNUDH a documenté en tout 372 violations et atteintes des droits humains dans les provinces affectées par les conflits. Ceci constitue une légère augmentation par rapport aux cas documentés en décembre 2022 (358 soit une augmentation de 4%). Les cas documentés dans ces zones représentent à eux seuls 82 % des cas de l'ensemble du pays durant le mois de janvier avec 261 victimes d'exécutions sommaires et extrajudiciaires (171 hommes, 66 femmes et 24 enfants) ce qui constitue une considérable baisse (38%) par rapport au mois de décembre (420 victimes).
4. Le Nord-Kivu est demeuré la province enregistrant le plus grand nombre de violations et atteintes aux droits humains avec 246 violations soit 66%, suivi de l'Ituri (66 cas soit 18%), du Sud-Kivu (29 cas soit 8%) du Tanganyika (24 cas soit 6%) et du Maniema (sept cas soit 2 %).
5. Dans la même dynamique que le mois précédent, les groupes armés ont été crédités de la majorité des atteintes aux droits humains dont les exécutions sommaires de 232 civils (150 hommes, 63 femmes et 19 enfants) une diminution notable de 41 % par rapport au mois de décembre (395). Les agents de l'Etat, eux, sont responsables de 96 violations des droits humains soit 26% des cas documentés dans les provinces touchées par les conflits y compris les exécutions extrajudiciaires de huit hommes, cinq femmes et deux enfants.
6. Par ailleurs, durant le mois de janvier 2023, 49 cas d'enlèvement ont été enregistrés dans les provinces affectées par les conflits, ce qui constitue une légère diminution par rapport aux cas documentés en décembre (51 cas). Pas moins de 166 personnes civiles (120 hommes, 31 femmes et 15 enfants) ont été victimes d'enlèvement par les membres des groupes armés, une diminution de 34% par rapport au mois de décembre (256 victimes). La province du Nord-Kivu demeure la plus touchée par les cas

d'enlèvement (116 cas soit 70%) suivi du Sud-Kivu (29 cas soit 17%) et de l'Ituri (19 cas soit 11%) et du Tanganyika (deux cas soit 1%). Parmi les groupes armés, ce sont les membres de l'APLCS qui ont été responsables du plus grand nombre d'enlèvements (36 cas soit 22%) suivis entre autres du M23 et des Raïa Mutomboki (28 cas chacun soit 17%), des ADF (20 cas soit 12%), de la CODECO (19 cas soit 11%) et des Nyatura-Bazungu (sept cas soit 4%).

7. Au cours du mois en revue, les cas de violences sexuelles liées au conflit sur des victimes adultes ont montré une diminution par rapport au mois précédent, avec 42 femmes victimes contre 75 au mois de décembre 2022. Vingt-six de ces victimes étaient attribuées à des membres de groupes armés, notamment les ADF (18 victimes), les factions Nyatura (quatre victimes), différents groupes Mai-Mai (trois victimes) et la CODECO (une victime). Les agents de l'Etat ont quant à eux commis 16 cas des violences sexuelles, attribuables à des militaires des FARDC (15 victimes) et des agents de la PNC (une victime).
8. Au cours du mois de janvier 2023, la section de la protection de l'enfant de la MONUSCO a documenté et vérifié 196 violations graves des droits de l'enfant dans le cadre des conflits armés en République démocratique du Congo, ce qui représente une augmentation de 19% par rapport au mois décembre 2022. La majorité de ces violations a pris la forme de meurtres et mutilations (117), suivis par les enlèvements (44), le recrutement et utilisation (21), les violences sexuelles (12), et enfin les attaques contre les écoles et hôpitaux (deux).
9. Le BCNUDH a également documenté neuf violations et atteintes des droits de l'homme liées à l'espace démocratique, toutes imputables à des agents de l'Etat, dont quatre pour la PNC, trois pour d'autres agents de l'Etat et deux pour des agents de l'ANR. Ces violations ont fait 49 victimes, une augmentation de 31 victimes par rapport aux 18 enregistrées au mois de décembre 2022. Parmi les victimes, six étaient des membres de médias et 43 des personnes sans affiliation spécifique.
10. Le BCNUDH a continué d'apporter son soutien aux autorités congolaises dans le cadre de la lutte contre l'impunité des violations et des atteintes aux droits de l'homme. Le BCNUDH a enregistré trois condamnations à l'encontre de deux militaires des FARDC et une autre à l'encontre d'un combattant de groupes armés.
11. Enfin, pendant le mois de janvier 2023, le BCNUDH a organisé ou soutenu l'organisation d'au moins 22 activités de renforcement des capacités auxquelles ont participé 842 hommes et 197 femmes, soit 1.039 personnes au total.